



Fiche diagnostic Agefiph



Les dispositions et montants présentés dans ce document peuvent évoluer au regard des décisions du Conseil d'administration de l'Agefiph. Pour toute information complémentaire, contactez des conseillères techniques handicap ou votre Délégation régionale.

Service d'accompagnement à la Vie au Travail (VAT)

Objectif	Anticiper l'évolution de carrière des salariés handicapés. Ce service permet d'adapter et de développer les compétences du salarié, en fonction des besoins de l'entreprise, pour éviter à terme une situation d'inaptitude.
Caractéristiques	<p>Un consultant mandaté par l'Agefiph intervient pour réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ un diagnostic de la situation professionnelle du salarié, ▪ des préconisations d'actions, ▪ un appui opérationnel si nécessaire. <p>Cette démarche peut conduire entre autres à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ l'élaboration d'un projet de formation ▪ la mise en place d'un tutorat ▪ l'aménagement du poste de travail du salarié handicapé ▪ la sensibilisation des équipes internes
A qui s'adresser	<ul style="list-style-type: none"> • Agefiph • ou auprès des conseillères techniques handicap FORMAPAP

Diagnostic Conseil

Objectif	Pour toutes les entreprises qui veulent développer leur politique d'emploi des personnes handicapées.
Caractéristiques	<p>Le diagnostic permet à l'entreprise de repérer ses enjeux en matière d'emploi de travailleurs handicapés, les objectifs à atteindre, les leviers qu'elle pourra utiliser. Il repose sur une analyse fine (quantitative et qualitative) de la situation de l'entreprise au regard de l'obligation d'emploi, dans une approche ressources humaines.</p> <p>En fonction de la taille de l'entreprise, de la diversité de ses métiers, de son organisation et de son degré d'information sur la thématique « travailleurs handicapés », l'Agefiph définit un nombre de jours d'intervention (qui peut varier en fonction du degré de complexité) qui correspond à sa participation financière.</p>
A qui s'adresser	<ul style="list-style-type: none"> • Agefiph • ou auprès des conseillères techniques handicap FORMAPAP

GÉNÉRICE

Avec le concours du



Fonds Unique
de Péréquation



avec le soutien du FSE Objectif III